Forestiers du Monde®

Bulletin d’adhésion

Adhésion internationale solidaire

Association loi du 1er juillet 1901

Cotisation annuelle locale

La cotisation annuelle est fixée et encaissée par le délégué ou le bureau de la représentation locale, conformément aux statuts. Son montant tient compte des réalités économiques et sociales du pays, dans un esprit d’équité, de solidarité et d’accessibilité.

01 Vos coordonnées

Nom et prénom

Pays de résidence

Ville / localité

Courriel ou téléphone avec indicatif international

Un seul moyen de contact suffit. Le courriel est privilégié pour les convocations et les informations.

02 Votre engagement

Je demande mon adhésion à Forestiers du Monde® au titre de la solidarité internationale. Je déclare avoir pris connaissance des statuts, de la charte déontologique et du règlement intérieur et m’engage à les respecter.

L’admission est confirmée par l’association selon ses règles.

Représentation locale

Montant

Devise

Modalités de règlement

Lu et approuvé — signature

À retourner par courriel, au siège ou à votre représentation locale.

Les informations renseignées servent à gérer votre demande et la vie associative. Pour toute question ou pour exercer vos droits sur vos données, contactez Forestiers-du-Monde.France@sfr.fr.

Forestiers du Monde® • 42 B avenue Victor Hugo • 21000 DIJON - FRANCE

Forestiers-du-Monde.France@sfr.fr • www.forestiersdumonde.org